

N°DBE2025_11_031

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 08
(08 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du mercredi 05 novembre 2025

Date de Convocation : 27 octobre 2025

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN, Alain JAYR, Martial LOISY, Luc MICHEL, Philippe POTTIER et Jean-Michel VANDEL

Excusés : MM. Guillaume FAUVET, Jean-Louis GIVORD et Dominique MOREL

Secrétaire de séance : M. Baptiste DAUJAT

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq novembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :

Demande de subvention pour la définition et la mise en œuvre d'un plan de valorisation et d'interprétation des milieux aquatiques et humides restaurés sur le secteur de Polliat

EXPOSE

Le secteur situé au Sud du centre village de Polliat est à la confluence de nombreux enjeux intersectant les compétences exercées par le SMVV depuis sa création, ce qui explique pourquoi un nombre important d'opérations y ont été menées depuis 25 ans, les dernières d'entre elles étant la renaturation de la Veyle à Polaizé et la renaturation de l'Être aux Molières.

Aujourd'hui, ces sites ne sont que peu valorisés pour leur public, alors que leur potentiel pédagogique, mais également patrimonial et paysager, est évident.

Les dépenses d'équipements prévus (panneaux de communication, matérialisation douce de cheminement, pose ou restauration de passerelle) ainsi que le recours éventuel à un prestataire spécialisé, sont évaluées à 90 000 € TTC.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°322 du Comité Syndical en date du 30 septembre 2020 déléguant certaines attributions à son Bureau Exécutif ;

Vu la délibération n° DCS2022_07_373 désignant notamment le secrétaire de séances ;

Considérant que le Syndicat Mixte Veyle Vivante se propose de réfléchir, avec les acteurs locaux, à une stratégie de valorisation de ces sites aménagés et restaurés, sous propriété publique, à destination majoritairement d'un public local, en réfléchissant à des aménagements sur chacun d'entre eux, mais également une mise en réseau par l'aménagement d'un ou plusieurs « sentiers découvertes » locaux, qui s'appuieront sur les infrastructures existantes (le PDIPR notamment) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, pour la définition et la mise en œuvre d'un plan de valorisation et d'interprétation des milieux aquatiques et humides restaurés sur le secteur de Polliat ;

AUTORISE le Président à signer tout document en lien avec cette opération ;

CHARGE le Président de constituer les dossiers de demandes de subventions.

Fait et délibéré à Mézériat, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 14.11.2025

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Bureau Exécutif a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante.